SÉANCE EXTRA ORDINAIRE 16 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Dépôt des états comparatifs au 31-08-2026**
4. **Période de questions**
5. **Fermeture de la séance**

SÉANCE EXTRA ORDINAIRE 16 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **16 octobre 2026 à 11 h 00** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert, Denise Cormneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck ainsi que messieurs Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

2026-10-41674

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 11h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-41675

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-10-41676 **3. Dépôt des états comparatifs au 31-08-2026**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale doit déposer au conseil, au plus tard au deuxième lundi de septembre, un état comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité pour l'exercice financier en cours, comparativement au budget adopté ;

CONSIDÉRANT QUE les états comparatifs au 31 août 2026 ont été préparés par l'administration municipale et présentés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce document permet au conseil de suivre l'évolution des finances municipales et d'assurer une saine gestion budgétaire ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Duhamel prenne acte du dépôt des états comparatifs au 31 août 2026, tel que préparé et présenté par la direction générale.

Mme Marie-Céline Hébert demande le vote :

Pour : 4
Contre 3

Madame Marie-Céline Hébret, monsieur Michel Longtin et madame Sylvie Moreau demandent que leur avis de dissidence soit inscrit au procès-verbal. Il en est fait mention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Période de questions

2026-10-41677 **6. Fermeture de la séance extraordinaire**

IL EST RÉSOLU

QUE la séance et est levée à 11h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand	Véronic Minot
Maire	Directrice générale adjointe